

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 24 février 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

Délibération n° CM24022017-06 <u>OBJET</u>
Avenants (3) au Marché de travaux d'extension et d'aménagement de la salle polyvalente.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, BREHAULT Thomas, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : CARSAC Lucette,
Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance

Considerant la délibération n° 2 du 28/10/2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et l'aménagement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'avancement des travaux, il est constaté la nécessité de faire de légères modifications.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver les trois avenants suivants : remplacement d'une volige en peuplier par un lambris PVC, suppression d'une lasure sur volige et environ 25 m2 de carrelage de sol supplémentaires.

Avenant n° 1 : Lot n° 2 TAURAND François

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
5 818,63 €	+ 290,98 €	6 109,21 €

Avenant n° 2 : Lot n° 8 B.P.L.

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
4 355,60 €	-300,00 €	4 055,60 €

Avenant n° 3 : Lot n° 7 MERTZ Thibaut

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
4 680,06 €	+ 1 927,16 €	6 607,22 €

Soit, une variation de 2,43 % du marché global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** les 3 avenants comme détaillés ci-dessus, **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget principal 2017 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 28 février 2017.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28/02/2016
et publication ou
notification
du 28/02/2016

Le Maire,
Raymond AURIERES.